



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION RÈGLEMENT 1036-22

Avis est par la présente donné, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière, que le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté le 9 mai 2022 le règlement n° 1036-22 amendant le règlement de zonage n° 377 afin de modifier les usages autorisés en zone P2-76.

Ce règlement est entré en vigueur le 31 mai 2022 en vertu du certificat de conformité numéro CC-SJU/2022-001 émis par M^e Nicolas Rousseau, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Montcalm.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en faisant la demande par courriel à municipalite@sainte-julienne.com ou par téléphone au (450) 831-2688 aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce 8 juin 2022.

Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière